CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 19 août 2025 à 16 h 30 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES :
Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse
Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault
Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont
La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune

ABSENCE(S) :
Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe

SONT AUSSI PRÉSENTS :
La directrice générale et greffière-trésorière madame Elisabeth Chevalier
La directrice des finances madame Joanne Parent
Le directeur de l'aménagement monsieur Philippe Gagnon
Le directeur du soutien aux entreprises monsieur Luc Morency
La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin

Ouverture de la session

Le préfet monsieur Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2025-08-1873 **Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 19 août 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 19 août 2025.

2025-08-1874 **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 juillet 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la séance régulière du 15 juillet 2025 tel que présenté.

2025-08-1875 **Liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 14 au 27 juillet 2025 ainsi que du 28 juillet au 13 août 2025 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 14 au 27 juillet 2025 totalisant 1 035.44 $ ainsi que pour la période du 28 juillet au 13 août 2025 totalisant 30 945.99 $ soient déposées au conseil.

(Voir annexe A)

2025-08-1876 **Liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 14 au 27 juillet 2025 ainsi que du 28 juillet au 13 août 2025 : Dépôt**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des engagements du TNO Lac-Walker pour la période du 14 au 27 juillet 2025 totalisant 289.69 $ ainsi que pour la période du 28 juillet au 13 août 2025 totalisant 2 773.90 $ soient déposées au conseil.

(Voir annexe B)

2025-08-1877 **Liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 9 juillet au 13 août 2025 : Dépôt et approbation**

La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune s'abstient de participer au débat et au vote.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés de la MRC de Sept-Rivières pour la période du 9 juillet au 13 août 2025 totalisant 240 718.33 $ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe C)

2025-08-1878 **Liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 9 juillet au 13 août 2025 : Dépôt et approbation**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste sélective des déboursés du TNO Lac-Walker pour la période du 9 juillet au 13 août 2025 totalisant 37 286.77 $ soit déposée au conseil et approuvée.

(Voir annexe D)

2025-08-1879 **Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu – FSIM5-2025-03**

ATTENDU l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique conclue entre la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières, laquelle créant un fonds pour le soutien financier d'initiatives du milieu en lien avec cette problématique.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne le projet « FSIM5-2025-03- Souper interculturel Port-Cartier » de l'organisme POPCO INC. présenté dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu (FSIM) et autorise une aide financière maximale de 5 000 $ pour sa réalisation;

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-08-1880 **Octroi d'une allocation dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu – Volet Allocation pour entrevue**

ATTENDU l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique conclue entre la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières, laquelle créant un fonds pour le soutien financier d'initiatives du milieu en lien avec cette problématique, dont un volet d'allocation pour entrevue.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières retienne la demande d'allocation pour entrevue pour les PME présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieux (FSIM) et autorise une aide financière maximale de 200 $ à RVL Communications Inc.

QUE les sommes nécessaires soient puisées dans l'Entente relative à la stratégie pour lutter contre la baisse démographique;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-08-1881 **Contrat No MRC7R-AME-2025-200 - Acquisition d'une plateforme interactive de consultation publique : octroi et financement**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières élabore présentement un plan climat qui exigera la tenue de plusieurs consultations citoyennes et des parties prenantes d'ici 2028;

ATTENDU QUE la MRC est également en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement qui exigera par ailleurs la tenue de consultations citoyennes et des parties prenantes d'ici 2028;

ATTENDU QU'une plateforme interactive offre des outils innovants et efficaces pour la consultation publique et la mobilisation citoyenne;

ATTENDU QUE cet outil web permettra aussi à la MRC de faire des consultations citoyennes pour d'autres dossiers tel l'énoncé de vision stratégique, en développement économique et social ainsi qu'en environnement;

ATTENDU l'article 21 du Règlement No 05-2025 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Sept-Rivières qui permet l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'une plateforme web sur simple demande de prix à un fournisseur, qui comporte une dépense de 25 000 $ et plus, mais qui est inférieure au seuil prévu obligeant un appel d'offres public.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat no MRC7R–AME-2025-200 « Acquisition d'une plateforme interactive de consultation publique » soit accordé de gré à gré à 10774847 Canada inc., faisant

affaire sous le nom de Cocoriko MD, pour la somme de 40 000 $ plus les taxes applicables, pour une durée de trois ans;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette acquisition soient prises dans l'enveloppe budgétaire de la Convention d'aide financière - Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Élaboration d'un plan climat, planification et mise en oeuvre de projets issus de ce plan;

QUE la direction générale et la direction des finances soient autorisées à signer tous les documents s'y rapportant.

2025-08-1882 **Participation à une activité de financement de l'Amicale interculturelle de Sept-Îles**

ATTENDU la tenue de la 5e édition du souper interculturel qui aura lieu le 20 septembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de l'Amicale interculturelle de Sept-Îles pour la somme de 650 $.

QUE les sommes soient prises à même le poste « projets spéciaux ».

2025-08-1883 **Adoption du rapport annuel d'activités du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie**

ATTENDU QU'un schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de Sept-Rivières doit adopter un rapport annuel d'activités pour l'exercice 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le rapport annuel d'activités du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2024.

2025-08-1884 **Autorisation de signer l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité**

ATTENDU QUE la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux;

ATTENDU QUE le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025;

ATTENDU QU'il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec la ministre des Affaires municipales pour bénéficier du volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'entente Développement territorial du Fonds régions et ruralité a pour objet de prévoir les conditions et les modalités de la délégation de la gestion d'un montant provenant du Fonds régions et ruralité et qu'elle prévoit le rôle et les responsabilités de la MRC lorsque, dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), elle met en œuvre ses priorités régionales et adapte des activités gouvernementales à ses particularités régionales.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme l'adhésion de la MRC aux objets de l'entente;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente « Développement territorial » du Fonds régions et ruralité soumise par la ministre des Affaires municipales.

2025-08-1885 **Autorisation de signature de l'Entente de collaboration 2025-2026 avec l'École des entrepreneurs du Québec**

ATTENDU la proposition de l'École des entrepreneurs du Québec de signer une entente de collaboration sans engagement financier avec la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE l'intention de l'entente est d'arrimer les forces des parties pour soutenir et mieux outiller la communauté entrepreneuriale;

ATTENDU QU'un des objectifs de l'entente est d'offrir des activités de développement des compétences entrepreneuriales en complémentarité avec les activités existantes sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la direction générale à signer l'Entente de collaboration 2025-2026 à intervenir entre l'École des entrepreneurs du Québec et la MRC de Sept-Rivières.

2025-08-1886 **Autorisation à assister au Gala des entreprises de Port-Cartier**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Elisabeth Chevalier, Luc Morency, Nancy Méthot, Sarah Beaupré, Marc-Antoine Nadeau et Audrey Gagnon à assister au Gala des entreprises de Port-Cartier qui aura lieu le samedi 20 septembre 2025 à Port-Cartier;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le paiement de l'inscription des participants ainsi que de tous les frais afférents;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur.

2025-08-1887 **Résolution n° 2507-421 de la Ville de Sept-Îles - Dérogation mineure n° 2025-056**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution n° 2507-421 concernant l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure n° 2025-056;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise à la MRC de Sept-Rivières conformément aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise la Ville de Sept-Îles qu'il n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2025-08-1888 **Résolution n° 2507-428 de la Ville de Sept-Îles - Dérogation mineure n° 2025-065**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution n° 2507-428 concernant l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure n° 2025-065;

ATTENDU QUE cette résolution a été transmise à la MRC de Sept-Rivières conformément aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières avise la Ville de Sept-Îles qu'il n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2025-08-1889 **Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2025-626 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la Ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2025-626 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la *Loi* par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement nº 2025-626 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

2025-08-1890 **Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement nº 2025-627 amendant le règlement de zonage nº 2007-103 de la Ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage nº 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement nº 2025-627 amendant le règlement de zonage nº 2007-103 a été adopté conformément à la *Loi* par le conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (137.2 et suivants), le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement nº 2025-627 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement.

AVIS DE MOTION

Règlement n° 07-2025 amendant le Règlement n° 05-2025 relatif à la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune, que lors d'une séance ultérieure du conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, le Règlement n° 07-2025 amendant le Règlement n° 05-2025 relatif à la gestion contractuelle.

QU'une copie du règlement n° 07-2025 soit remise avec le présent avis et qu'une demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite lors de son adoption.

Période de questions

Aucune question.

2025-08-1891 **Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la session régulière du 19 août 2025 soit levée à 16 h 45.

Denis Miousse
Signé avec ConsignO Cloud (17/09/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.
notarius

Denis Miousse
Préfet

Élisabeth Chevalier
Signé avec ConsignO Cloud (17/09/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.
MRC DES 7 RIVIÈRES

Elisabeth Chevalier
Directrice générale et greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Denis Miousse
Signé avec ConsignO Cloud (17/09/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.
notarius

Denis Miousse
Préfet